



GÉRER LES INTRANTS, CELA VEUT DIRE QUOI?

Choisir et s'informer sur la qualité et l'innocuité de vos intrants selon leur provenance et appliquer des méthodes et de bonnes pratiques de gestion des intrants agricoles pour réduire le risque.

GESTION DES INTRANTS AGRICOLES

Fiche 1

LES INTRANTS À SURVEILLER DE PLUS PRÈS

Semences

- La fusariose, le charbon, les caries sont des exemples de maladies pouvant être introduites par les semences.
- Des graines de mauvaises herbes peuvent être présentes dans les semences. Une fois introduites au champ, elles causent des pertes de rendement considérables et une augmentation des coûts de production (usage accru de pesticides, désherbage mécanique plus fréquent). De plus, les cas de mauvaises herbes résistantes aux herbicides sont en augmentation au Québec.
- Les mauvaises herbes résistantes aux herbicides, comme la folle avoine résistante aux herbicides du groupe 1, ne peuvent plus être contrôlées par certains herbicides.
- La terre présente avec les semences ou sur celles-ci peut aussi être une source de préoccupation à l'égard de certains organismes nuisibles (hernie, nématode, etc.).

Fertilisants et amendements organiques (fumiers)

- Des graines de mauvaises herbes ou des semences échappées de cultures peuvent se retrouver d'une part dans les fertilisants et les amendements organiques et, d'autre part, dans le système de transport et de manipulation si les équipements ne sont pas nettoyés.
- Les fumiers frais ou compostés de façon incomplète (les fumiers épandus au printemps par exemple) renferment une plus grande quantité de graines de mauvaises herbes viables si la litière, la moulée et le foin servis aux animaux en contenaient. Il est donc primordial d'entreposer le fumier suffisamment longtemps (3 mois) avant de l'épandre dans les champs. Le compostage réduit considérablement le nombre de graines de mauvaises herbes viables dans le fumier.
- Le fumier frais de bovins laitiers contient environ 75 000 graines de mauvaises herbes viables (notamment le chou gras, l'amarante, la moutarde, la sétaire jaune et le pissenlit) par tonne. En théorie, une application de 20 tonnes de fumier par hectare ajoute donc au sol 150 graines de mauvaises herbes par mètre carré, soit plus de 1 million de graines par hectare! Cela démontre toute l'importance du compostage.

Le fumier de poulet a tendance à contenir moins de graines viables que le fumier de bovins laitiers en raison de leurs systèmes digestifs différents. Le fumier liquide de porc, quant à lui, n'en contient pratiquement pas.

Pourquoi gérer les intrants agricoles

Beaucoup de matériel et de produits qui entrent sur votre propriété et dans vos champs peuvent être une source d'introduction et de propagation d'ennemis des cultures (maladies, mauvaises herbes, nématodes et parasites). Contrôler ces matières est un geste important pour protéger votre production.

© Can Stock Photo / gozzoli



CULTIVER L'EXPERTISE
DIFFUSER LE SAVOIR



BIEN GÉRER LES INTRANTS POUR RÉDUIRE LES RISQUES : DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Intensité des mesures	Semences	Fertilisants et amendements organiques
+	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des semences certifiées. Porter attention à la manipulation et au transbordement (camion, contenants, etc.) afin d'éviter la contamination par des graines indésirables, des contaminants ou des organismes nuisibles. Nettoyer et gérer adéquatement les équipements et les résidus pouvant contenir des organismes nuisibles et des mauvaises herbes (voir fiches 2A et 2B). 	<ul style="list-style-type: none"> Sélectionner des fournisseurs utilisant des aliments de source approuvée et connue. Effectuer l'épandage avec des équipements nettoyés adéquatement, incluant l'extérieur qui peut contenir du sol et du matériel végétal provenant d'autres fermes. Nettoyer et gérer adéquatement les résidus pouvant contenir des organismes nuisibles et des mauvaises herbes (voir fiches 2A et 2B).
++	<ul style="list-style-type: none"> Sélectionner des semences certifiées de source approuvée à risque plus faible. 	<ul style="list-style-type: none"> Confirmer avec les fournisseurs les exigences pour garantir la pureté et l'innocuité des engrais (à l'égard des métaux lourds par exemple qui peuvent contaminer les grains et les sols). Analyser les intrants pour en établir les caractéristiques (nutriments, métaux lourds et espèces de mauvaises herbes).
+++	<ul style="list-style-type: none"> Tester les semences et établir avec votre fournisseur des normes plus élevées que celles des semences certifiées. Sélectionner des fournisseurs qui adhèrent à un programme d'assurance qualité ou à de bonnes pratiques de gestion et de lutte intégrée, de gestion de la résistance par exemple. S'assurer d'entreposer les intrants dans un endroit désigné, de maintenir la traçabilité et de prévenir la contamination par des organismes nuisibles ou d'autres contaminants indésirables. 	<ul style="list-style-type: none"> Inspecter et échantillonner les chargements et les refuser si non conformes (contamination par des mauvaises herbes, semences échappées, etc.). Ne considérer que le matériel composté selon les normes de compostage pour détruire les organismes nuisibles. Analyser le produit pour vérifier la présence de mauvaises herbes.

Consultez l'ensemble de la TROUSSE D'INFORMATION - LA BIOSÉCURITÉ DANS LE SECTEUR DES GRAINS www.craaq.qc.ca/biosecurite_grains ou www.pgq.ca/programmes-et-services/agronomie/biosecurite

Avertissement : Les renseignements contenus dans cette trousse sont fournis à titre informatif seulement et aucune personne ne doit prendre de décision sans les adapter à sa situation et sans les conseils de professionnels. L'auteur décline expressément toute responsabilité à l'égard de tout acte qui pourrait être posé à la lumière de ces renseignements.

Rédaction : Georges Laplante, consultant



Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada

Québec

Ce projet a été réalisé grâce au Programme d'appui à l'implantation de systèmes de salubrité alimentaire, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux, mis en œuvre dans le cadre de l'Entente Canada-Québec concernant Cultivons l'avenir 2.